

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION  
N° 2024 - SJ - 15**

Le Maire de la Ville de Metz

- VU le code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L.2121-22 et L.2122-18 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant désignation du Maire et des Adjoints ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 portant création des 8 commissions municipales permanentes dont la Commission Cohésion Sociale et nomination de ses membres ;
- VU l'article 53 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;
- VU la démission de M. Khalifé KHALIFE, Premier Adjoint au Maire,
- VU l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire à Mme Isabelle LUX n° 2024-SJ-09 en date du 9 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence du Maire, Président de droit de ladite commission, une bonne administration locale commande à ce que son représentant soit désigné.

**ARRÊTE :**

- Article 1 : Mme Isabelle LUX, Adjointe au Maire, est désignée pour me représenter en tant que Présidente de la Commission Cohésion Sociale appelée à se réunir en tant que de besoin préalablement aux séances du Conseil Municipal.
- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt du recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.
- Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Trésorier Principal et au Préfet de la Moselle.

Fait à Metz, le 17 AVR. 2024



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Président de l'Eurométropole de Metz  
Vice-Président de la Région Grand-Est  
Membre honoraire du Parlement

